



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

A 3

Question orale n° 1744

### Texte de la question

M. Gérard Gaudron attire l'attention de M. le ministre auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, chargé des transports, sur la situation de l'échangeur de Bondy et la nécessité de réaliser un demi-échangeur sur l'A 3 au niveau de Bondy-Aulnay-sous-Bois. En outre, il lui demande si le projet de couverture de l'autoroute est envisagé dans ce secteur.

### Texte de la réponse

#### AMÉNAGEMENT DE L'A 3 EN SEINE-SAINT-DENIS

M. le président. La parole est à M. Gérard Gaudron, pour exposer sa question, n° 1744, relative à l'aménagement de l'A 3 en Seine-Saint-Denis.

M. Gérard Gaudron. Monsieur le ministre chargé du logement, ma question s'adresse à votre collègue chargé des transports. Je souligne la nécessité de réaliser des travaux sur l'autoroute A 3 dans le secteur de Bondy-Aulnay. J'ai alerté, à de nombreuses reprises, les ministres des transports successifs sur l'importance qu'il y avait à modifier ce secteur structurant, ce qui nécessiterait des aménagements tels que, par exemple, la réalisation d'un demi-échangeur sur l'A 3, aux limites de Bondy-Aulnay-sous-Bois. Le trafic étant particulièrement intense dans ce secteur, un tel projet, qui s'apparente à un serpent de mer, est légitimement attendu, et depuis longtemps, par les habitants et les élus de tous bords afin de désengorger cet axe routier majeur.

Faute de demi-échangeur dans le sens Paris-province sur l'A 3 au niveau de Bondy-nord, pour emprunter l'autoroute depuis la départementale 78, les poids lourds, très nombreux dans ce secteur du fait de la présence d'une centrale à béton, doivent traverser tout Aulnay-sud, reprendre l'échangeur Aulnay-centre et ainsi rebasculer sur l'autoroute après quelques kilomètres inutiles en ville. Je laisse chacun imaginer les désagréments occasionnés par cette circulation parasite. C'est pourquoi je souhaite avoir l'avis du ministre sur ce sujet.

En outre, je souhaite également connaître sa position sur la couverture de l'autoroute au niveau d'Aulnay-sous-Bois. Celle-ci permettrait de réduire les nuisances sonores pour les riverains, qui sont particulièrement agressives du fait de l'intense circulation sur cette autoroute.

M. le président. La parole est à M. le ministre chargé du logement.

M. Benoist Apparu, *ministre chargé du logement*. Monsieur le député, vous avez appelé l'attention du Gouvernement sur deux sujets d'aménagement de l'autoroute A 3, à savoir la réalisation d'un demi-échangeur au niveau de Bondy-Aulnay-sous-Bois et la réalisation d'une couverture de l'autoroute dans ce secteur. Ces opérations, comme l'ensemble des opérations de modernisation du réseau routier, relèvent, vous le savez, des programmes de modernisation des itinéraires routiers - les PDMI -, qui succèdent au volet routier des contrats de plan État-région.

Les besoins de modernisation du réseau routier et autoroutier en Île-de-France sont particulièrement importants : suppression de points de congestion, déviations d'agglomération, opérations de protection acoustique et de requalification environnementale, gestion dynamique du trafic. Du fait de la multiplicité des priorités régionales,

combinée aux contraintes budgétaires régissant l'exercice et à la difficulté d'obtenir des cofinancements de la part des collectivités locales, l'élaboration du PDMI de la région Île-de-France, conduite sous l'égide du préfet de région, a été délicate. Des arbitrages difficiles ont été nécessaires, conduisant à repousser à la prochaine génération de PDMI un certain nombre d'opérations pourtant importantes.

Dans ce contexte fortement contraint, l'opportunité de la création d'un demi-échangeur au niveau de Bondy-Aulnay a été examinée dans le cadre des phases de préparation du PDMI, mais une telle opération n'a malheureusement pas pu être retenue dans la liste des opérations prioritaires finalement inscrites au PDMI. Sa réalisation devra donc être recherchée dans le cadre de la prochaine génération de PDMI.

S'agissant de la couverture de l'A 3, et, plus généralement, des mesures de protections acoustiques dans ce secteur, elles relèvent de la même problématique et ne sont pas inscrites à l'actuelle génération de PDMI. Les services de la direction des routes d'Île-de-France, après avoir élaboré la cartographie du bruit dans la région, sont en train d'analyser plus finement les secteurs pouvant faire l'objet de protections acoustiques pour élaborer des plans d'actions ou des plans de prévention du bruit. Cette étude générale permettra, dans le secteur concerné de l'autoroute A 3, de définir le mode de protection le plus approprié en vue d'une programmation financière dans le cadre de la prochaine génération de PDMI.

Voilà, monsieur le député, la réponse que le ministre des transports, Thierry Mariani, souhaitait apporter à votre légitime question.

M. le président. La parole est à M. Gérard Gaudron.

M. Gérard Gaudron. Malgré le fait que nous soyons trois élus séquanodionysiens dans cet hémicycle, je vois que la réponse n'a pas changé. J'avais raison de parler de serpent de mer.

M. le président. Monsieur Gaudron, je suis d'accord avec vous : il en faudrait plus - je parle d'élus de la Seine-Saint-Denis, monsieur le ministre. (*Sourires.*)

M. Benoist Apparu, *ministre*. Si je vous gêne, dites-le ! (*Sourires.*)

M. le président. Absolument pas, monsieur le ministre. Vous n'êtes pas élu de la République, actuellement.

## Données clés

**Auteur :** [M. Gérard Gaudron](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (10<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 1744

**Rubrique :** Voirie

**Ministère interrogé :** Transports

**Ministère attributaire :** Transports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 février 2012, page 1426

**Réponse publiée le :** 29 février 2012, page 1503

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 21 février 2012